



**Déclaration des dons, marques d'hospitalités ou autres dons reçus - Registre 2025**

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matières municipales et de l'article 5.2.4 du Règlement VC-444-22 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux, la greffière-trésorière tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200 \$.

**Année 2025**

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description
8 décembre 2025	Aucune déclaration reçue pour l'année 2025		

Ce registre est public et affiché sur le site internet de la Ville de Clermont.

Déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2025 par la résolution 13419-12-25.

Donné à Clermont,

Ce 9 décembre 2025

France D'Amour  
Greffière-trésorière